amiens & MÉTROPOLE



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Date : 06/10/2026
Version 3
Rédaction :

ACOUSTB
ACOUSTIQUE - ONDES - VIBRATIONS

Sommaire

Résumé non technique 3

1. Généralités 4
1.1. Contexte général et réglementation 4
1.2. Contexte local 4
1.3. Démarche du PPBE 5

2. Diagnostic de la situation actuelle 6
2.1. Principe des CBS 6
2.2. Précautions de lecture 6
2.3. Valeur limite et carte de type C 6
2.4. Exposition des populations et des établissements sensibles 6
2.5. Voiries concernées 7

3. Prise en compte des zones calmes 9
3.1. Définition d'une zone calme 9
3.2. Critères d'identification 9
3.3. Zones calmes identifiées 9

4. Les objectifs de l'agglomération 11
4.1. Prévenir les effets du bruit routier 11
4.2. Prévenir les nuisances sonores 11
4.3. Réflexion sur des zones refuge 11

5. Bilan des actions entreprises au cours des 10 dernières années 12
5.1. Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 12
5.2. Plan Vélo 12
5.2.1. Investissements et aménagements cyclables 12
5.2.2. Aides à l'achat de vélo 12
5.2.3. Services de location de vélos 12
5.2.4. Événements et sensibilisation 13
5.2.5. Balades et Itinéraires 13
5.2.6. Stationnement Vélo 13
5.3. Travaux de voirie 15

6. Programme d'actions de prévention et de réduction des nuisances pour les 5 années 4

7. Bilan de la consultation publique 4
7.1. Modalités de consultation 4
7.2. Remarques du public 5

8. Travaux réalisés entre 2014 et 2024 par la Direction des Espaces Publics 6
8.1. Service Aménagement des Espaces / Voiries 6
8.2. Service des Espaces verts 6
8.3. Service Mobilité 6
8.4. Service des travaux sur Ouvrages d'Art 6

9. Annexe 1 : Notions sur le bruit 7

10. Annexe 2 : Le bruit et la santé 9

11. Annexe 3 : Le coût social du bruit en France 9

Résumé non technique

Qu'est-ce qu'un PPBE ?

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, a pour vocation de définir une approche visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs du bruit sur les populations. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est un plan d'action de maîtrise du bruit sur le territoire. Il tend à prévenir les effets du bruit, à réduire, si possible, les niveaux de bruit ainsi qu'à protéger les zones calmes.

Quelle est la démarche d'un PPBE ?

Un PPBE est basé sur l'évaluation de l'exposition au bruit à partir de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et sur l'information de la population. Les CBS et le PPBE sont mis à jour tous les cinq ans.

Qui établit ce PPBE ?

Ce PPBE est élaboré par Amiens Métropole et rédigé par ACOUSTB.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

Les routes concernées par le présent PPBE sont celles supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an et dont la gestion est portée par **la Métropole.**

Quelle est la méthode utilisée ?

Plusieurs étapes ont été réalisées :

- Analyse des CBS,
- Synthèse des actions de réduction du bruit menées depuis dix ans,
- Proposition d'actions pour améliorer l'environnement sonore pour les cinq années à venir,
- Identification des zones calmes exposées au bruit.

Quelles sont les démarches menées par la Amiens Métropole?

Les principales démarches engagées portent sur l'analyse des sources de bruit et de l'exposition des populations, ainsi que sur l'identification des projets d'aménagement susceptibles d'améliorer l'environnement sonore.

Quelles sont les actions envisagées ?

Les actions envisagées dans les années à venir par Amiens Métropole consistent en la requalification et la réfection de voiries, l'apaisement de la circulation ainsi que le développement des aménagements cyclables et piétons, en cohérence avec les programmations pluriannuelles.

Qui finance ces actions ?

Les actions sont financées par Amiens Métropole.

Qu'est-ce qu'une « zone calme » ?

Une "zone calme" est un espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel il est souhaitable de maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues. Ce sont donc des zones dont la qualité sonore paraît être un enjeu de développement durable de ces espaces.

Peut-on apporter notre avis sur ce PPBE ?

Ce PPBE est porté à la consultation du public pour une durée de deux mois. Les habitants peuvent indiquer leurs doléances. Après la consultation du public, les observations recueillies seront étudiées au cas par cas et compilées dans le document de PPBE final.

1. Généralités

1.1. Contexte général et réglementation

La directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a instauré l'obligation, pour les autorités compétentes désignées par les États membres, d'élaborer des CBS et des PPBE. Elle définit une approche commune à tous les États membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant. Cette approche est basée sur une évaluation de l'exposition au bruit des populations, la mise en place d'une cartographie dite "stratégique" du bruit, l'information des populations sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé et la mise en œuvre, au niveau local, de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones de calme.

Cette directive européenne a été transposée dans le droit français :

- Loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 modifiant le code de l'environnement (articles L572-1 à L 572-11),
- Décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des CBS et des PPBE et modifiant le code de l'urbanisme,
- Les arrêtés d'application des 3 et 4 avril 2006.

Ce dispositif vient s'ajouter à ceux déjà existants en France en matière de bruit, dont les CBS. Ces cartes visent à représenter l'exposition des populations au bruit. Les sources sonores prises en compte sont celles liées aux infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. À la suite de cet état des lieux, les autorités compétentes doivent élaborer un PPBE, dont la durée est de 5 ans et qui consiste à :

- Prévenir les effets du bruit,
- Réduire si nécessaire les niveaux de bruit jugés excessifs,
- Préserver d'éventuelles zones de calme.

Les effets du bruit sur la santé et le coût social du bruit en France sont présentés en annexe.

1.2. Contexte local

La répartition des compétences pour la production des cartes et des plans est la suivante : pour les grandes infrastructures, cette tâche revient principalement au représentant de l'État, tandis que pour les infrastructures de transport au sein des agglomérations, la responsabilité incombe aux communes ou aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores.

Les échéances précédentes ont été établies comme suit :

- Échéance 1 (CBS 2007-2012, PPBE 2008-2013) : Concerne les routes avec un trafic supérieur à 6 millions de véhicules/an, les voies ferrées avec plus de 60 000 trains/an, et les agglomérations de plus de 250 000 habitants.
- Échéance 2 (CBS 2012-2017, PPBE 2013-2018) : Cible les routes avec un trafic supérieur à 3 millions de véhicules/an, les voies ferrées avec plus de 30 000 trains/an, et les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- Échéance 3 (CBS 2017-2022, PPBE 2018-2023) : Similaire à l'échéance 2, elle concerne les routes avec un trafic supérieur à 3 millions de véhicules/an, les voies ferrées avec plus de 30 000 trains/an, et les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- Échéance 4 (CBS 2022-2027, PPBE 2023-2028) : Implique une révision complète des CBS avec une nouvelle méthodologie (CNOSSOS-EU).

Amiens Métropole n'était pas concernée par la 1re échéance, puis a élaboré un PPBE 2e échéance en tant qu'Agglomération. Pour la 3e échéance, la collectivité est sortie du périmètre des agglomérations tenues de produire un PPBE mais avait tout de même engagé la démarche sans la finaliser sans aller jusqu'à son aboutissement. Amiens Métropole restait toutefois soumise à l'obligation d'élaborer un PPBE 3e échéance en tant que gestionnaire de grandes infrastructures

routières, document qui n'a pas été réalisé. Pour la 4e échéance, Amiens Métropole est à nouveau concernée en tant que gestionnaire de grandes infrastructures de transport, et non plus au titre de l'agglomération.
Dans une démarche volontariste, la collectivité a néanmoins choisi d'élaborer un PPBE élargi, porté par Amiens Métropole, intégrant à la fois les enjeux liés aux infrastructures et ceux de l'agglomération.

1.3. Démarche du PPBE

Le PPBE comprend un diagnostic de la situation sonore existante, recense les mesures ayant une action sur le bruit réalisées au cours des dix dernières années et fixe les actions à entreprendre pour les cinq prochaines années.
Une consultation publique d'une durée de deux mois permet aux riverains de prendre connaissance du document et d'apporter des observations et remarques qui seront étudiées au cas par cas.

Par la suite, le PPBE définitif devra être approuvé par délibération en séance du Conseil d'agglomération. Le PPBE doit être réexaminé et réactualisé à minima tous les cinq ans.

2. Diagnostic de la situation actuelle

Le PPBE de la 4ème échéance utilise les CBS de 4ème échéance pour repérer les zones à enjeu en matière de bruit sur le territoire. Pour la Métropole, ces cartes ont été réalisées par le CEREMA.

2.1. Principe des CBS

Les CBS sont des documents de diagnostic macroscopique qui visent à évaluer, au travers d'une modélisation, l'exposition des populations au bruit des infrastructures de transport terrestre. À visée informative, les CBS permettent d'identifier les zones affectées par le bruit (zones à enjeu), d'estimer la population exposée et de quantifier les nuisances.

2.2. Précautions de lecture

Les cartes de bruit constituent un outil essentiel pour évaluer les risques sonores et orienter la politique territoriale. Cependant, il est important de noter qu'elles ne fournissent pas une représentation exacte de l'environnement sonore réel de la Métropole. Ces cartes ne peuvent pas être utilisées comme des documents juridiquement opposables. Basées sur des calculs de modèles informatiques, elles servent principalement à effectuer un diagnostic global ou à analyser différents scénarios, plutôt qu'à fournir des mesures précises à une échelle locale. Leur niveau de précision est conçu pour assister la prise de décision stratégique, et non pour dimensionner des solutions techniques spécifiques ou pour traiter des plaintes individuelles.

2.3. Valeur limite et carte de type C

La transposition française de la directive européenne fixe les valeurs limites au-delà desquelles les niveaux d'exposition au bruit sont jugés excessifs et susceptibles d'être dangereux pour la santé humaine.

Les valeurs limites pour le bruit routier, définies à l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 2006, sont présentées dans le tableau suivant. Les indicateurs de bruit sont explicités en annexe.

Indicateur de bruit	Valeur limite en dB(A)
Lden	68
Ln	62

Tableau 1 : Valeurs limites des seuils des CBS

2.4. Exposition des populations et des établissements sensibles

À titre d'information, le tableau ci-dessous présentent les résultats de l'exposition au bruit d'origine routière pour les populations selon les deux indicateurs réglementaires Lden et Ln.

Lden en dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissement de santé	Nombre d'établissement d'enseignement
[55 – 60]	13 448	28	130
[60 – 65]	9 566	35	83
[65 – 70]	9 626	24	71
[70 – 75]	9 184	15	42
≥ 75	770	0	0
Dépassement du seuil limite ≥ 68 dB(A)	**13 948**	**31**	**69**

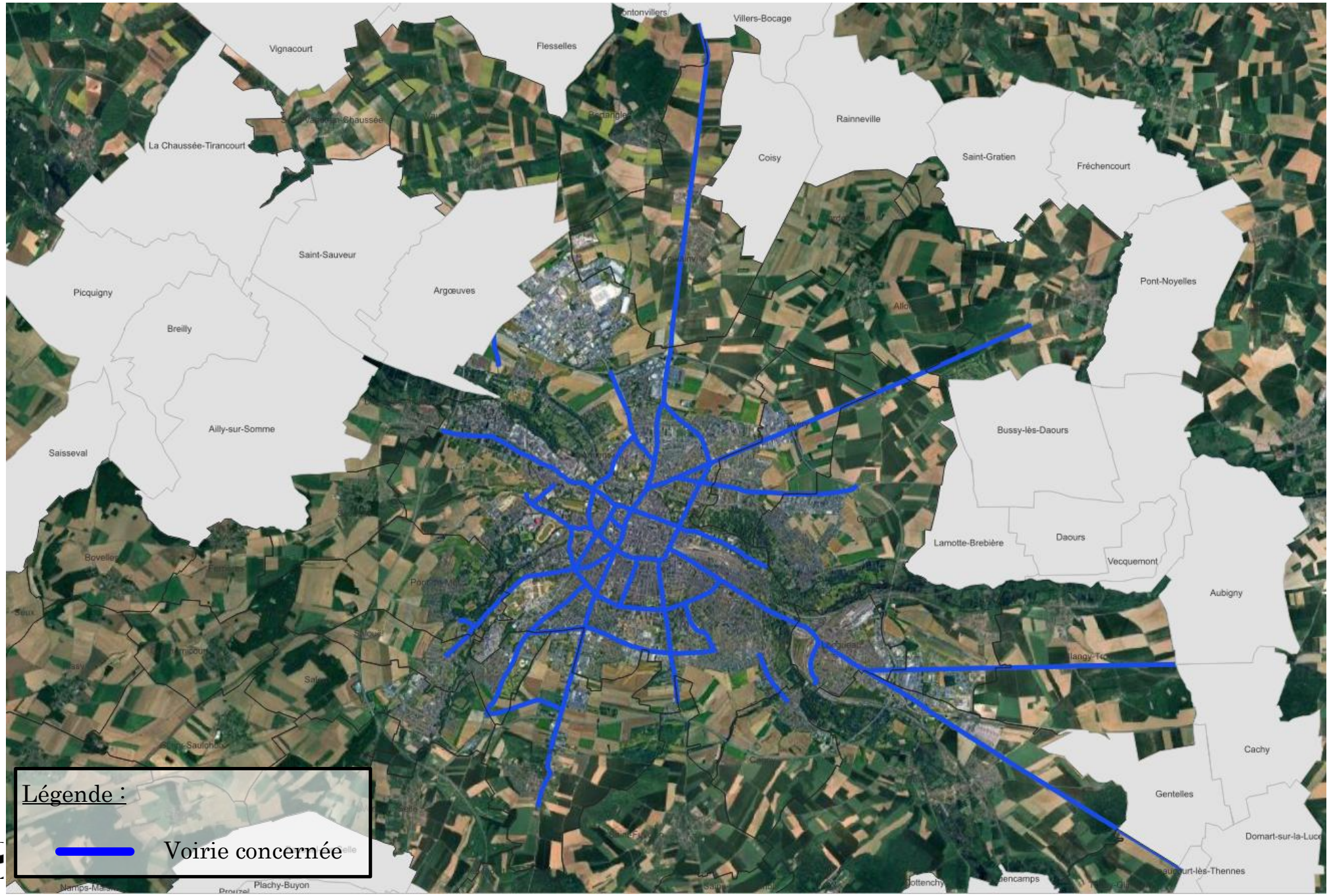
Tableau 2 : Estimation de l'impact du bruit routier dont Amiens Métropole a la gestion avec l'indicateur Lden

Ln en dB(A)	Nombre d'habitants	Nombre d'établissement de santé	Nombre d'établissement d'enseignement
[50– 55]	9 637	33	98
[55 – 60]	9 772	28	130
[60 – 65]	8 741	35	83
[65 – 70]	6 388	24	71
≥ 70	0	15	42
Dépassement du seuil limite ≥ 62 dB(A)	**4 788**	**57**	**157**

Tableau 3 : Estimation de l'impact du bruit routier dont Amiens Métropole a la gestion avec l'indicateur Ln

2.5. Voiries concernées

Le plan ci-après localise les voiries prises en compte dans le cadre du présent PPBE. Il permet d'identifier les infrastructures routières dont Amiens Métropole assure la gestion et qui sont concernées par l'analyse acoustique de la 4ème échéance. Cette représentation cartographique constitue un support de lecture du diagnostic : elle permet de situer les axes étudiés sur le territoire et de mettre en perspective les secteurs exposés au bruit routier avec les résultats issus des cartes de bruit stratégiques.


Vignacourt
Flesselles
Villers-Bocage
Rainneville
La Chaussée-Tirancourt
Coisy
Saint-Gratien
Fréchencourt
Saint-Sauveur
Picquigny
Argœuves
Pont-Noyelles
Breilly
Ailly-sur-Somme
Saisseval
Bussy-lès-Daours
Lamotte-Brebière
Daours
Vecquemont
Aubigny
Cachy
Gentelles
Domart-sur-la-Luce
Plachy-Buyon
Légende :
Voirie concernée

3. Prise en compte des zones calmes

3.1. Définition d'une zone calme

Les zones calmes sont définies dans l'article L572-6 du Code de l'Environnement. Il s'agit des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité compétente qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte-tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Les critères de détermination des zones calmes ne sont pas précisés dans les textes réglementaires et sont laissés à l'appréciation de l'autorité en charge de l'élaboration du PPBE.

Amiens Métropole privilégie une approche qualitative, définissant ces espaces comme des environnements apaisants et ressourçant, permettant détente, concentration, méditation et contribuant au bien-être mental et physique des habitants, tout en réduisant stress et anxiété.

3.2. Critères d'identification

Les zones calmes sont identifiées à partir de la carte stratégique du bruit et des informations des services dédiés aux espaces verts et aux études et travaux neufs. L'identification repose sur :

- - Le ressenti, l'usage, la pratique et l'accessibilité,
- - La contribution à la qualité de vie et la limitation des impacts sur la santé,
- L'équilibre entre biodiversité et activités humaines,
- L'alliance avec des îlots de fraîcheur, une diversité floristique et faunistique.

3.3. Zones calmes identifiées

Plusieurs lieux ont été identifiés comme zones calmes sur le territoire d'Amiens Métropole, notamment :

- Chemin du Halage,
- Parc du Grand Marais,
- Parc de la Hotoie,
- Marais des 3 vaches,
- Parc Nisso Pelossof Paul Claudel,
- Cimetière paysager de la Madeleine

La carte suivante permet de localiser les zones calmes recensées.

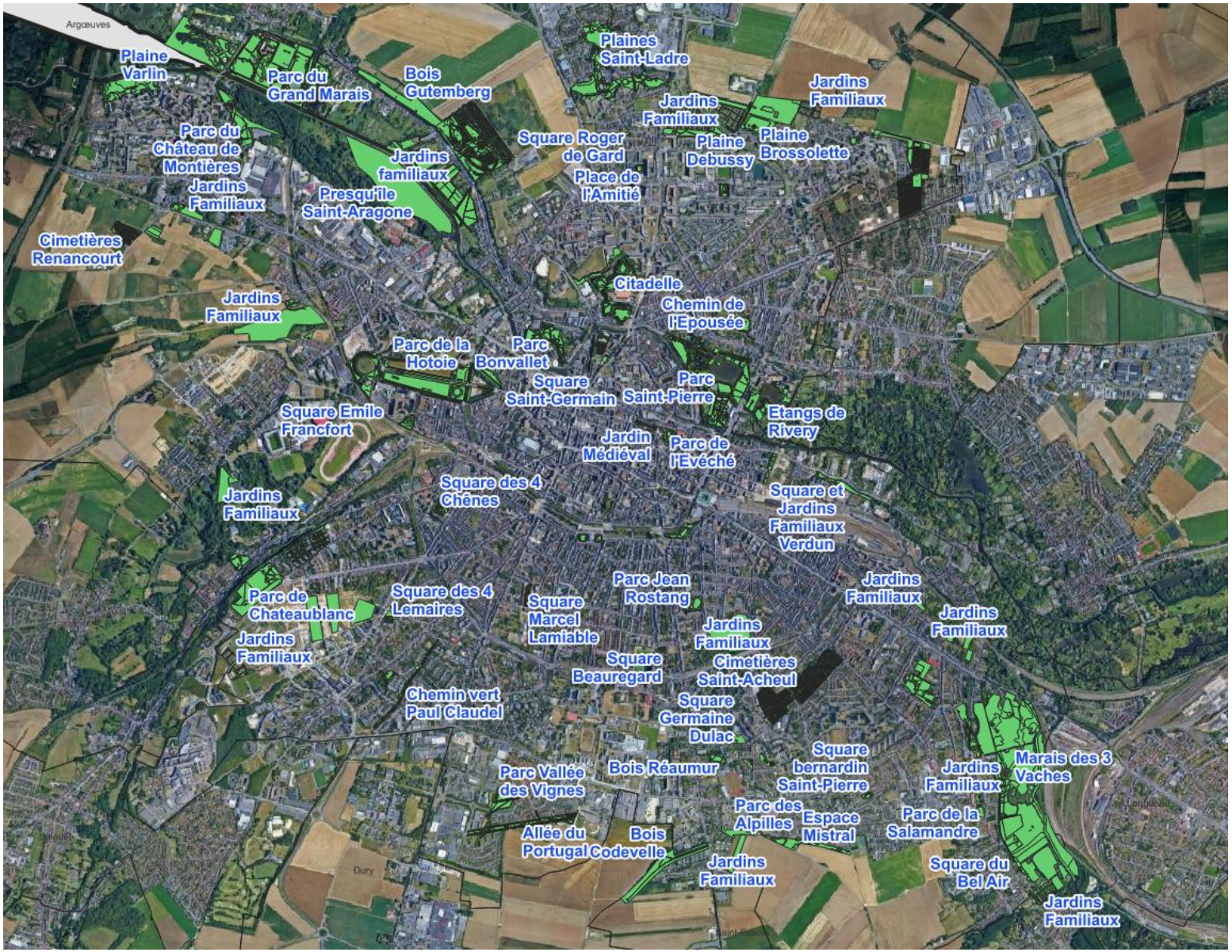


Figure 1 : Localisation des zones calmes

4. Les objectifs de l'agglomération

4.1. Prévenir les effets du bruit routier

L'agglomération œuvre au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie et pour garantir un service public correspondant aux attentes de la population. Sa politique de prévention des effets du bruit routier vise plusieurs niveaux d'actions :

- Gestion, suivi, entretien et sécurisation de son réseau routier,
- Prise en compte des questions environnementales et, plus particulièrement l'environnement sonore, dans le respect de la réglementation pour l'implantation de nouvelles voiries,
- Développement des logiques de déplacements intégrant les modes de transports autres que celui des véhicules classiques (voitures particulières, camions) tels que l'usage des transports en commun, des pôles d'échanges (gare, parc de stationnement), du covoiturage et des modes doux.

4.2. Prévenir les nuisances sonores

Des documents de planification sont mis en œuvre, ils sont des outils de gestion des transports en général, et donc de prévention de leurs impacts comprenant les nuisances sonores, permettant une meilleure connaissance et communication autour de futurs aménagements routiers ou urbains en partenariat avec les collectivités concernées.

Amiens Métropole poursuit son engagement pour une politique de déplacement responsable et conforme aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

4.3. Réflexion sur des zones refuge

Amiens Métropole souhaite initier une réflexion autour de la création de « zones refuges » : des espaces dédiés au repos et à la détente, conçus pour atténuer les nuisances sonores et intégrer des éléments naturels favorisant l'apaisement. L'objectif est de proposer des environnements urbains plus sereins, contribuant au bien-être des habitants.

Ces zones refuges seraient implantées à proximité des secteurs identifiés comme sensibles par les CBS de type C, où les seuils fixés par la Directive Européenne sont dépassés. Elles constitueraient une base pour des propositions d'aménagement visant à améliorer la qualité de vie en ville. Leur planification permettrait de cibler les interventions afin de créer des espaces urbains plus calmes et agréables pour tous.

5. Bilan des actions entreprises au cours des 10 dernières années

5.1. Plan de Déplacements Urbains 2015-2025

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a pour objectif de structurer la mobilité sur le territoire. Sa mise en œuvre permet de moderniser les services de transport afin de s'adapter aux nouvelles pratiques de mobilité. Il soutient l'évolution des modes de déplacement en améliorant l'offre de transports en commun, en optimisant le partage de la voirie et en maîtrisant la circulation automobile. Il vise également à améliorer les conditions de mobilité en faveur des modes actifs et des personnes à mobilité réduite, à encourager la mobilité durable et à valoriser l'attrait touristique du territoire. Tout ceci permet de réduire l'usage de la voiture notamment en solo et permet donc une diminution du trafic et, de ce fait, une baisse des nuisances sonores.

5.2. Plan Vélo

5.2.1. Investissements et aménagements cyclables

La Ville d'Amiens et Amiens Métropole ont engagé un budget de **10 millions d'euros pour sécuriser et développer la pratique du vélo** sur l'ensemble du territoire. Plusieurs pistes cyclables bidirectionnelles et sécurisées ont été créées, notamment sur la route de Rouen, où une voie verte séparée du trafic motorisé a été aménagée, et sur le boulevard Faidherbe, prolongé jusqu'au boulevard du Port avec des plantations et un nouvel espace cyclable central.

Cela comprend aussi la sécurisation des carrefours, l'instauration du double-sens cyclable dans les zones à 30 km/h, et la création d'environ **30 km de nouveaux aménagements pour compléter les 200 km existants**. Ces travaux visent à améliorer la sécurité des cyclistes, à assurer la continuité du réseau et à favoriser les mobilités douces pour limiter les nuisances sonores induites par le bruit des moteurs thermiques.

5.2.2. Aides à l'achat de vélo

Depuis 2021, Amiens Métropole encourage l'usage du vélo électrique en proposant une **aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique** (VAE) neuf, couvrant 25 % du prix TTC dans la limite de 200 €. Réservée aux habitants majeurs d'Amiens Métropole, cette subvention vise à favoriser les mobilités douces, réduire la pollution et soutenir le commerce local, car l'achat doit être effectué dans un magasin situé sur le territoire d'Amiens Métropole. **Depuis sa création, plus de 7 000 Amiénois en ont bénéficié**, illustrant le succès de cette politique locale en faveur de la transition écologique et du développement du vélo du quotidien.

5.2.3. Services de location de vélos



Depuis l'été 2025, le service Vélam d'Amiens propose **une flotte modernisée de 380 vélos, dont 152 mécaniques et 228 à assistance électrique, répartis sur 45 stations**, afin de couvrir davantage de quartiers. Ces nouveaux vélos, plus confortables et éco-conçus, offrent jusqu'à 40 km d'autonomie et sont accompagnés d'une application mobile facilitant la réservation, la géolocalisation et la gestion des trajets. En

complément, il est également proposé des services de stationnement sécurisé, des formations à la pratique cycliste et de balades encadrées, contribuant ensemble à développer une mobilité durable et accessible dans toute l'agglomération amiénoise.



5.2.4. Événements et sensibilisation

À Amiens Métropole, plusieurs événements sont organisés pour promouvoir le vélo et la sécurité des cyclistes. Chaque année, « **Mai à Vélo** » encourage l'usage du vélo au quotidien grâce à des animations, balades, ateliers de réparation et bourses aux vélos, tout en valorisant les aménagements cyclables et les services de location. À l'automne, l'opération « **Cyclistes, brillez** ! » sensibilise à l'importance de la visibilité et de l'éclairage, avec la distribution de kits de sécurité (phares, gilets réfléchissants, catadioptres) et le marquage des vélos pour lutter contre le vol. Ces initiatives combinent incitation à la pratique, accompagnement et sécurité, soutenues par des actions concrètes et des outils comme l'application Géovélo pour améliorer l'expérience des cyclistes sur le territoire.





5.2.5. Balades et Itinéraires

Amiens Métropole propose quatre itinéraires de balades à vélo permettant de découvrir la diversité de son territoire. Le premier traverse les célèbres Hortillonnages, un ensemble de 300 hectares de jardins flottants au cœur de la ville, tandis que le second met à l'honneur les arbres remarquables et le patrimoine arboré d'Amiens, comme les platanes du parc de Montières ou le marronnier du square Saint-Denis. Un troisième parcours relie les principaux parcs et jardins, dont le parc Saint-Pierre et le Jardin des Plantes, véritables poumons verts de la métropole. Enfin, un itinéraire consacré au patrimoine urbain invite à explorer le centre historique et les quartiers emblématiques, à la découverte du riche héritage architectural amiénois. Ces circuits, accessibles et variés, s'inscrivent dans la politique de valorisation du vélo et de la nature menée par Amiens Métropole.

5.2.6. Stationnement Vélo

Amiens Métropole propose plusieurs solutions de stationnement sécurisé pour les cyclistes, avec notamment deux consignes principales en gare d'Amiens pouvant accueillir environ 180 vélos, dont des VAE, et quatre consignes installées dans les parkings-relais situés aux entrées de la ville. Ces espaces, accessibles 24h/24 sur

abonnement, offrent des équipements comme des bornes de recharge pour vélos électriques et des gonfleurs. Parallèlement, la métropole déploie des consignes de quartier, d'une capacité d'environ six vélos chacune, ainsi que plus de 3 300 arceaux répartis sur l'espace public. Cette offre complète vise à favoriser la pratique du vélo en toute sécurité et à encourager les mobilités douces, en facilitant notamment les trajets combinant vélo et transports collectifs.

5.3. Travaux de voirie

La direction des Espaces publics d'Amiens Métropole s'engage activement dans la réalisation de nombreux projets visant à améliorer l'environnement sonore sur son territoire. Parmi les actions phares, on peut citer la réaménagement de la Rue de Flandre à Cardonnette, le renforcement de la voirie Rue du Traîneau à Pissy, ainsi que la création de voies vertes et la réduction de la chaussée à Querrieu. D'autres initiatives telles que la réaménagement de la RD 1001 à Saint-Sauflieu et la rénovation de chaussées à Amiens et Camon contribuent également à la pacification des circulations et à la diminution des nuisances sonores.

La ville d'Amiens et sa métropole ont entrepris une refonte complète de la route de Rouen entre les boulevards extérieurs et l'entrée de la commune de Pont-de-Metz, visant à sécuriser l'accès en voiture, en bus à vélo ou à pied. Sur ce linéaire, six traversées ont été aménagées spécifiquement pour piétons et cyclistes, offrant des points de franchissement sûrs et surélevés.



Des bandes cyclables colorées ont également été installées sur les trottoirs, séparées de ceux-ci par des pavés lisses afin de bien délimiter les espaces vélos et piétons. Le mobilier urbain a été renouvelé : arceaux à vélos, bancs, poubelles sont désormais visibles tout au long de cette section, contribuant à la qualité de l'espace public. Environ 70 arbres seront plantés dans le courant de l'opération, renforçant l'ambiance végétale et l'insertion environnementale du projet. Enfin, les aménagements cyclables sont prolongés jusqu'au rond-point du CHU Amiens-Picardie (CHU) et vers Pont-de-Metz, avec la création d'une voie verte bidirectionnelle en rive sud puis d'une contre-allée cyclable devant les habitations pour garantir une bonne cohabitation entre riverains, cyclistes et automobilistes.

En annexe, des tableaux récapitulatifs présentent tous les projets réalisés depuis 10 ans par le Service Aménagement des Espaces et Voiries, le Service Espaces Verts, le Service Mobilité et le Service des Travaux sur Ouvrage d'Art.

6. Programme d'actions de prévention et de réduction des nuisances pour les 5 années

Les programmations pluriannuelles d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens ont été analysées afin d'identifier les opérations futures susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité sonore. Le tableau ci-après présente les principales opérations retenues au regard de leur potentiel d'action sur l'environnement sonore. Le budget de l'opération est indiqué lorsque cela est possible.

Commune	Voie concernée	Description de l'opération	Montant de l'opération (€)
Métropole	Réseau de bus Ametis	Aménagements liés au réseau de bus : mise en accessibilité des quais, amélioration des points d'arrêt, création ou reprise d'aménagements en faveur du bus et pose de bornes d'information voyageurs.	-
Métropole	Parc de bus	Renouvellement du matériel roulant et transition énergétique du parc de bus, avec remplacement progressif des véhicules anciens par des bus biogaz puis électriques.	-
Métropole	Service Buscyclette	Maintien et développement du service Buscyclette : acquisition de vélos et matériels, renforcement de la vélo-école et requalification des consignes en gare d'Amiens.	-
Métropole	Plusieurs communes	Déploiement d'une stratégie globale de covoiturage : ligne de covoiturage à haut niveau de service entre Doullens et Amiens, création ou matérialisation d'aires et de places de covoiturage.	-
Métropole	Plusieurs voies concernées	Poursuite de la mise en œuvre du Plan Vélo métropolitain sur les voies communautaires, avec réactualisation de la programmation, sécurisation des itinéraires et développement des continuités cyclables.	-
Métropole	Espaces publics	Développement du stationnement vélo sur l'espace public : fourniture d'arceaux classiques et cargo, racks événementiels, abris et consignes sécurisées à proximité des pôles générateurs de flux.	-
Plusieurs Communes	Plusieurs voies concernées	Le dégagement de 5 mètres au droit des passages piétons pour des questions de visibilité et donc de sécurité va devenir une obligation aussi bien dans les projets	50 000 €
Plusieurs Communes	plusieurs voies concernées	Réfection de chaussée	563 000 €

Amiens	Plusieurs voies concernées	Études de circulation	-
Amiens	Plusieurs voies concernées	Élaboration du schéma directeur des bornes de recharge électrique	-
Amiens	Centre-ville	Mise en œuvre du plan d'apaisement de la circulation du centre-ville : réorganisation des déplacements, réduction du trafic de transit, amélioration de la sécurité des usagers et report vers les modes alternatifs à la voiture individuelle.	-
Amiens	Centre-ville	Uniformisation et adaptation de la réglementation du stationnement payant en centre-ville, incluant l'achat d'horodateurs, la mise en place d'un système de péage avec barrière et l'adaptation de la signalétique.	-
Amiens	Plusieurs quartiers	Déploiement de quartiers apaisés, reposant sur la hiérarchisation préalable des voies, la limitation des circulations de transit et l'adaptation des plans de circulation afin d'améliorer le cadre de vie et de réduire les nuisances liées au trafic routier.	-
Amiens	Plusieurs voies concernées	Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Marche visant à structurer les déplacements piétons, identifier les continuités à renforcer, traiter les points de rupture et prioriser les aménagements favorables à la marche.	-
Amiens	Plusieurs voies concernées	Poursuite de la mise en œuvre du Plan Vélo : réactualisation du schéma cyclable, programmation des grands axes à réaménager, création ou amélioration d'aménagements cyclables et renforcement de la continuité du réseau.	-
Amiens	Écoles élémentaires	Poursuite du déploiement d'abris vélos et trottinettes dans les écoles élémentaires, en coordination avec les projets de végétalisation des cours d'école.	-
Amiens Centre	Grande rue de la Veillère	Mise en place d'un sens prioritaire Gd rue de la Veillère	-
Amiens Centre	Place Parmentier	Aménagement de la place afin de sécuriser les véhicules en bords de quai - Prise en compte du marché	350 000 €
Amiens Centre	Rue des Trois Cailloux	Centre-Ville remise en état piéton	70 000 € / an
Amiens Est	Rue de Cagny de Bd Bapaume à rue Edmond Rostand	Restructuration partielle et mise en œuvre ECF, y compris rues Raymond Gourdain, Edmond Rostand, Descartes	900 000 €
Amiens Est	Rue de Verdun	Aménagement de l'intégralité de la rue	7,5 M€
Amiens Nord	Avenue de L'Europe de Ravel a Paix	Requalification complète	2 400 000 €
Amiens Nord	Rue Lucien Lecointe	Rue Lucien Lecointe - reprise chaussée et aménagements	950 000 €

		réducteur de vitesse	
Amiens Ouest	Avenue Georges Pompidou	Aménagement d'un giratoire allongé au droit de l'opération PROMEO	1750 000 €
Amiens Ouest	Avenue Louis Blanc	Accompagnement du projet HERAKLES. Requalification complète sur le tronçon Parc Hotoie / Rue Robert Le Coq	1 500 000 €
Amiens Ouest	Rue Monstrelet	Réfection complète	490 000 €
Amiens Ouest	rue Robert Le Coq	Accompagnement du projet HERAKLES Requalification complète de la voie	900 000 €
Amiens Sud	Route de Rouen	Accompagnement de l'aménagement cyclable - réfection du revêtement de chaussée	150 000 €
Amiens Sud	Rue d'Assas	Test Chicane + pérennisation	90 000 €
Amiens Sud	Rue Georges Beauvais	Rue Georges Beauvais - de l'av. du 14 juillet 1789 à la rue A. Chenier (TME) CP 2022 effacement des réseaux	700 000 €
Amiens Sud	Rue Jean Froissart	Rues Jean Froissart, Philippe de Commynes, allée de Joinville	410 000 €
Amiens Sud	Rue Philippe Lebon	Rue Philippe Lebon	275 000 €
Amiens Sud	Rue Saint-Fuscien	Aménagements cyclables suite à décision de justice (recours Véloxygène)	1 250 000 €
Bovelles	Louis Leclercq	Aménagement de l'entrée de la commune jusqu'au carrefour Tour de Ville / Jean- Marie Barras (environ 200 m).	150 000 €
Boves	Rue de l'Étoile du Sud	Réfection de la chaussée	282 160 €
Cagny	Rue Jean-Marie Djibaou	Aménagement : traversée piétonne et Tourne à Gauche	253 000 €
Camon	Rue du Général De Gaulle (ZA Blanche Tache)	Réfection de la chaussée (tapis) et aménagement de voie verte	452 028 €
Clairy-Saulchoix	Rue Saint Nicolas et rue de Saulchoix (RD 182)	Réfection de chaussée	120 000 €
Ferrières	Rue de la libération	Réfection de la couche de roulement en enrobé, gravillonnage ou RCF. Réfection du trottoir en Rive Est avec mise aux normes PMR	170 000 €
Pont-de-Metz	ZAC Intercampus - Prolongement Bernard Risbourg (ex RD408)	Équipement d'infrastructure hors ZAC à réaliser sous MOA Amiens Métropole	265 200 €
Revelles	Rue Tournante et rue du Bois	Aménagement	170 000 €
Rivery	Rue Paul Emile Victor (ZA Haute Borne)	Réfection chaussée complète (suite dépôt bus)	550 000 €
Saveuse	Rue Maurice Boidin	Entretien des revêtements de chaussée et de trottoir réfection des bordures et caniveaux (mettre des éléments coulés en place)	360 000 €
Seux	Rue de la Croix (au droit de la mairie et de l'école)	Création d'une place PMR à proximité de l'école. Aménagement d'un cheminement accessible et	-

		déplacement du PP	
Vers sur Selle	Du Moulin (rue)	Reconstruction OA 258	-

7. Bilan de la consultation publique

7.1. Modalités de consultation

Amiens Métropole informe le public qu'en application de l'article L.572-8 du Code de l'Environnement, le projet de PPBE de 4ème échéance fera l'objet d'une information et d'une consultation du public par l'autorité en charge de son élaboration.

Un dossier ainsi qu'un registre de consultation a été déposé au siège de la Métropole, pendant 2 mois, à compter 11 octobre 2024.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner par écrit ses observations sur le registre prévu à cet effet du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30, excepté les jours fériés, à l'adresse suivante :

Amiens Métropole
Place de l'Hôtel de ville
80000 AMIENS

Par ailleurs, le dossier sera également consultable sur le site de la Métropole à l'adresse suivante : https://www.amiens.fr/Grands-projets/Pacte-pour-la-Transition-Ecologique/actualites/CONSULTATION-PUBLIQUE-DU-PLAN-BRUIT-D-AMIENS-METROPOLE

À l'issue de cette consultation, le PPBE de 4ème échéance définitif assorti de la note exposant les observations recensées et les suites qui leur auront été données sera soumis au Conseil. Il sera ensuite mis à la disposition du public sur son site internet.

7.2. Remarques du public

Aucunes remarques n'ont été émises durant la consultation publique.

8. Travaux réalisés entre 2014 et 2024 par la Direction des Espaces Publics

8.1. Service Aménagement des Espaces / Voiries

Années	Projet
2014	Création d'un giratoire pour le crématorium, aménagement de la Rue Olympe de Gouges, rénovation de trois squares ludiques, réfection de divers ouvrages d'art, mise en place de voies vertes et stationnements vélos.
	Amélioration de l'intersection à Camon, aménagement à Bovelles, réaménagement à Creuse, sécurisation à Glisy, revalorisation à Pont de Metz, aménagement à St Sauflieu.
2015	Réaménagement des carrefours sur Rue Becquestoile et Baudoin d'Ailly, création de trottoirs et places de stationnement au Square Friant, élargissement des trottoirs et aménagement pour PMR sur Rue du Blamont, marquage pour réduire la vitesse sur Rue Georges Beauvais, réfection de la chaussée sur Rue de Dreuil, aménagement provisoire aux carrefours Isidore François, Calvaire, Cavée, réaménagement des Rues Hénoque, Carvin et Degouy, requalification de la Rue des Teinturiers prolongée, mise en accessibilité au Parc Saint Pierre, sécurisation de la traversée piétonne sur Avenue Salvador Allende, aménagement du Chemin de la Flaque, dépollution du Grand Marais.
	Projets de sécurisation, réfection de chaussées, effacement de réseaux, aménagements piétons et cyclables à Rivery, Dury, Grattepanche, Poulainville, Boves, Clairy Saulchoix, Saint Fuscien, Rumigny, Saleux, Revelles, Thézy Glimont, Saint Sauflieu, Pissy.
2016	Réaménagement complet avec giratoires, éclairage public, et lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Entrée Nord d'Amiens (6,73 millions d'euros)
	Requalification pour fluidité du trafic, modes doux, stationnements et plateaux surélevés, Rue Saint-Fuscien, Amiens (3,2 millions d'euros)
	Transformation de trottoirs et pistes cyclables en voies vertes, Aménagements cyclables (95 000 euros)
	Réduction de la vitesse des véhicules pour sécuriser les déplacements, Quartier Saint Ladre, Amiens (519 000 euros)
	Valorisation de l'accès principal du HUB avec parvis et cheminements piétons, Rue Baudelocque, Amiens (666 000 euros)
	Aménagement de stationnements pour compenser la perte due à un plateau piéton, Place du Maréchal Joffre, Amiens (70 000 euros)
	Rénovation de la chaussée et trottoirs, stationnements et aménagements pour le BHNS, Cagny - Rue Latapie (650 000 euros)
	Aménagements pour réduire la vitesse et sécuriser le centre du village, Bertangles - Rue de Saint Sauveur / Rue du Moulin (166 315 euros)
	Transformation d'un carrefour en giratoire pour fluidifier la circulation, Pont de Metz - Giratoire RD408, Amiens (1,9 million d'euros)
	Création de voies pour une future plateforme logistique, Boves - Pôle Jules Verne - Amazon (2,55 millions d'euros)
	Manifestations et visites thématiques, hausse de la fréquentation, Jardin des Plantes
	Production de plantes, efforts pour la biodiversité et gestion différenciée des espaces verts, Production horticole
2017	Amélioration de l'accessibilité et qualité de la place, Place des Halles, Amiens (550 000 €)
	Aménagements pour améliorer l'accessibilité, Cimetière de la rue de Grâce, Amiens (102 000 €)
	Réfection du trottoir pour sécurité des élèves, Rue du Champ de Tir, Amiens (55 000 €)
	Aménagement réducteur de vitesse, Route de Saveuse, Amiens (70 000 €)

	Rénovation du square ludique, Parc Germaine Dulac, Amiens (212 612 €)
	Aménagement de stationnements, Rue Montesquieu, Amiens (250 000 €)
	Création d'extensions de trottoirs, Sécurisation des sorties des impasses Dahomey et Vézier, Amiens (7 000 €)
	Aménagement réducteur de vitesse, Rue de la Délivrance, Amiens (10 000 €)
	Aménagement pour sécuriser un carrefour, Rue de Pont de Metz, Amiens (10 000 €)
	Amélioration de l'accessibilité et création d'espaces de loisirs, Résidentialisation Calmette, Amiens (517 200 €)
	Réduction des emprises routières, Carrefour rue Marcel Paul / Mail Roger Salengro, Amiens (16 000 €)
	Formalisation d'un carrefour en mini-giratoire, Carrefour rue de l'Agrappin - rue Voyelle, Amiens (22 000 €)
	Accès sécurisé au collège, Rue Edouard Lucas, Amiens (150 000 €)
	Création d'un tourne-à-gauche, Route d'Abbeville, Amiens (23 000 €)
	Aménagement d'un giratoire, Giratoire rue d'Australie - rue du Faubourg de Hem, Amiens (330 000 €)
	Aménagement réducteur de vitesse, Grande rue du Petit St Jean, Amiens (37 000 €)
	Modernisation des espaces publics, Avenue de l'Europe, Amiens (555 000 €)
	Plateau surélevé, Rue des Vignes, Glisy (15 000 €)
	Aménagement réducteur de vitesse, Rue du Petit Camon, Allonville (70 000 €)
	Aménagement d'une voie verte, ZA de la Blanche Tache, Camon (118 000 €)
	Création d'un cheminement piétons sécurisé, RN 25, Poulainville (39 000 €)
	Aménagement de voirie et cheminement piétons, Rue Jean du Bos, Bovelles (250 000 €)
	Aménagements réducteurs de vitesse, Rue de la Vallée, Guignemicourt (120 000 €)
	Gestion des eaux pluviales, Rue Lamblin, Pissy (175 000 €)
	Requalification de la rue, Rue Jean Catelas, Saleux (300 927 €)
	Restructuration de la voie, Rue de Dreuil, Saveuse (952 592 €)
	Pacification de la circulation, Place des Marronniers et RD 1001, Dury (500 000 €)
	Elargissement du giratoire, Giratoire Migrogne, Dury (200 000 €)
	Aménagement de trottoirs et réducteur de vitesse, Route de Rumigny, Hébécourt (50 000 €)
	Valorisation des abords de la voie, RD1001, Hébécourt (254 000 €)
	Aménagement pour sécuriser le carrefour, Carrefour des rues du Candas, Porte-Nouvelle et Gargault, Saint-Sauflieu (42 000 €)
2018	Aménagement pour sécuriser les traversées piétonnes, Carrefour Jean Macé / Cottenchy / Blamont (90 000 €)
	Installation d'écluses et de coussins berlinois, Rue Pierre et Maurice Garet, Amiens (25 000 €)
	Aménagements réducteurs de vitesse de type "dos d'âne", Rue Phileas Lebesgue, Amiens (10 000 €)
	Pose d'un ralentisseur, Quai de la Somme (école de la Pépinière), (23 000 €)
	Transformation en esplanade piétonne, Rue Gresset et Rue Jean Catelas, Amiens (1 191 000 €)
	Rénovation du square et aménagement du parc, Square Fosse au lait, Amiens (212 612 €)
	Création d'une structure paysagère et aire de jeux, Square Caserne Dejean, Amiens (330 000 €)
	Création de places de parking, Rue Paul Cézanne, Amiens (10 000 €)
	Inversion du sens de circulation, Rue Abbé de l'Epée, Amiens (15 000 €)
	Enfouissement des réseaux électriques et télécommunications, Rues Gabriel de Mortillet, Doullens, 4 Lemaire, Amiens (183 000 €, 49 000 €, 83

	000 €)
	Réaménagement complet avec mise aux normes PMR et création de bandes cyclables, Rue Bruno d'Agay et Rue du Bel Air, Amiens (291 000 €)
	Réaménagement avec création de bandes cyclables, Rue de Hollande, Amiens (171 000 €)
	Aménagement de l'espace devant la Mairie et création de pistes cyclables, Longueau – Rue Henri Barbusse (660 000 €)
	Aménagement pour apaiser la circulation et créer des espaces piétonniers, Bovelles – Rue Jean Bos (250 000 €)
	Réduction de la voie pour apaiser la circulation, Camon – Rue du Chevalier Labarre (150 000 €)
	Création de places de stationnement, Poulainville – Rue Marius Morel (21 000 €)
	Aménagement réducteur de vitesse de type chicane, Sains en Amiénois – RD7 (75 000 €)
	Aménagements pour réduire les vitesses excessives, Rumigny – Traversée de la commune (30 000 €)
	Aménagement de trottoirs et écluses pour limiter la vitesse, Saint-Fuscien – Rue de l'Eglise (150 000 €)
	Réduction de la largeur de la chaussée et refonte de l'éclairage, Salouël – Route de Rouen (1 950 000 €)
	Restructuration de la voie communale, Bertangles – VC316 (183 000 €)
2019	Réfection totale en enrobés et création de places pour Personnes à Mobilité Réduite, Parking boulevard Faiderbe, Amiens (212 000 €)
	Réfection du trottoir, Place Parmentier, Amiens (165 000 €)
	Travaux dans plusieurs écoles (Faubourg de Hem, Saint Maurice, etc.), Amiens (500 000 €)
	Réaménagement du débouché pour améliorer la circulation, Rue Saint Leu, Amiens (65 000 €)
	Aménagement pour piétons et stationnement, Thezy Glimont (320 000 €)
	Sécurisation des traversées piétonnes, Rue Saint Maurice, Amiens (20 000 €)
	Aménagements de sécurité, Creuse, Amiens (90 000 €)
	Gestion des eaux pluviales et sécurisation des déplacements piétons, Pissy (165 000 €)
	Aménagement de la rue du Professeur Christian Cabrol, Pont de Metz
	Réfection de la chaussée, Boulevard Chateaudun, Amiens
	Cheminement piétons, Estrées-sur-Noye
	Aménagement pour éviter le stationnement des bus sur la chaussée, Rumigny
	Reprise des revêtements des trottoirs, Saint-Fuscien
	Réaménagement pour améliorer l'accès au musée, Amiens
	Aménagement d'un espace ludique avec aire de jeux aqualudique, Parc St Pierre
	Toutes les rues de l'hyper-centre d'Amiens sont passées en zone 30 à partir du 30 septembre 2019 (47 000 €)
2020-2021	Sécurisation de la traversée piétonne, Boulevard Albert 1er (15 000 € TTC)
	Réaménagement qualitatif du trottoir et mise aux normes du quai bus, Rue Cagnard (100 000 € TTC)
	Création de places de stationnement et pacification de la circulation, Rue de St Sauflieu à Grattepanche (300 000 € TTC)
	Aménagement pour faciliter les déplacements et sécuriser les espaces, Rue Fafet à Amiens Nord (225 000 € TTC)
	Réaménagement des abords des commerces, Place du Colvert à Amiens Nord (560 000 € TTC)
2022	Sécurisation du carrefour avec un STOP et reprise de l'enrobé, Revelles - Rue de Fluy (25 000 € TTC)
	Aménagement pour sécuriser l'entrée de l'école avec un plateau surélevé, Point École - École Jules Verne (300 000 € TTC)
	Restructuration pour pacifier la circulation et promouvoir les mobilités douces, Amiens - Rue d'Allonville (850 000 € TTC)

	Réduction de la largeur de la chaussée et formalisation du stationnement, Boves - Rue de Gentelles (1 107 500 € TTC)
	Création d'une traversée piétonne sécurisée, Amiens - Avenue Charles De Gaulle (150 000 € TTC)
2023	Amélioration de la rue du Château d'Eau à Saint-Vaast-en-Chaussée (122 200 € TTC)
	Réfection des rues Flagard, de l'Atre, et Guilbert à Vaux-en-Amiénois (109 500 € TTC)
	Aménagement de la rue Roger Salengro en zone 30 à Saleux (1 000 000 € TTC)
	Aménagement de la Route de Conty à Vers-sur-Selle (110 000 € TTC)
2024	Réaménagement de la Rue de Flandre à Cardonnette (220 000 € TTC)
	Renforcement de la voirie Rue du Traîneau à Pissy (100 000 € TTC)
	Réduction de la chaussée et création d'une voie verte à Querrieu (180 000 € TTC)
	Réaménagement de la RD 1001 à Saint-Sauflieu (2 100 000 € TTC)
	Rénovation de chaussées à Amiens, Camon (490 000 € TTC)
	Gros entretien des voies dans les zones industrielles (1 350 000 € TTC)

8.2. Service des Espaces verts

Années	Projet
2014	Gestion différenciée des espaces verts, production horticole, augmentation du patrimoine arboré.
2015	Entretien des collections au Jardin des Plantes, réalisation de décors événementiels, production horticole, gestion différenciée, recensement et suivi des arbres, investissements pour améliorer les installations des jardins familiaux.
2019	Délocalisation des serres pour améliorer l'efficacité écologique
2020-2021	Transition vers des fleurissements pérennes
	Promotion de la nature en ville avec implication des habitants
2022	Mise en place d'un outil de gestion différenciée pour les espaces verts
	Actualisation des plans de gestion des parcs amiénois
	Initiative financée par l'Agence de l'eau Artois Picardie
	Actions d'écopâturage sur plusieurs sites
2023	Gestion différenciée des espaces verts
	Actualisation des plans de gestion des parcs
	Végétalisation des pieds de mur sur le domaine public
	Ecopâturage avec chèvres et moutons
2024	Gestion différenciée des espaces verts
	Actualisation des plans de gestion des parcs
	Végétalisation des façades publiques et privées
	Ecopâturage avec chèvres et moutons

8.3. Service Mobilité

Année	Projet
2015	Réalisation de pistes cyclables et voies vertes, projet Ametis 2.0, mise en accessibilité des quais bus, amélioration du système d'aide à l'exploitation, priorités bus.
2016	Projet de 4 lignes structurantes avec matériel roulant électrique, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) (122 millions d'euros)
	Adaptations de l'offre, tests de bus électriques, hausse des validations de titres de transport, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
2020-2021	Adaptations des lignes pour améliorer l'accès
	Développement d'environ 200 km d'aménagements cyclables
2022	Réseau de bus Ametis restructuré pour mieux adapter l'offre
	Amélioration du service de transport à la demande
	Mise aux normes d'accessibilité des quais de bus (250 000 € HT/an)
2023	Restructuration du réseau de transports en commun
	Développement du service Resago
	Mise aux normes d'accessibilité des quais de bus
	Diagnostic des mobilités et élaboration de scénarios pour le Plan de Déplacements Urbains
	Promotion du vélo à assistance électrique
	Améliorations du stationnement dans les parkings en ouvrages et en voirie
2024	Renouvellement de la DSP AMETIS-BUSCYCLETTE et de la concession de mobilier urbain + Vélam
	Réalisation d'un nouveau plan de mobilité pour Amiens Métropole
	Investissements pour améliorer les infrastructures cyclables (10 millions d'euros)
	Études et travaux pour le Parking Palais de Justice
	Mise en place de zones bleues et extensions du stationnement résidentiel
	Expérimentation de zones à 30 km/h

8.4. Service des travaux sur Ouvrages d'Art

Année	Projet
2015	Réfection des murs, étanchéité des ponts, inspections détaillées.
2016	Réfection et mise en conformité des ouvrages d'art pour améliorer la fluidité du trafic, la sécurité, et la qualité des espaces publics

9. Annexe 1 : Notions sur le bruit

L'environnement sonore est partie intégrante de la vie. Sa qualité est une des préoccupations principales des habitants. Or, elle évolue en fonction des lieux, des perceptions et des périodes. Afin de garantir la qualité de l'environnement sonore et pouvoir agir en conséquence, il est nécessaire d'évaluer le bruit pour en connaître les composantes.

Définition d'un bruit

Le son est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère ; il peut être caractérisé par sa fréquence (grave, médium, aiguë) exprimée en Hertz (Hz) et par son amplitude (ou niveau de pression acoustique) exprimée en décibel (dB).

Décibel

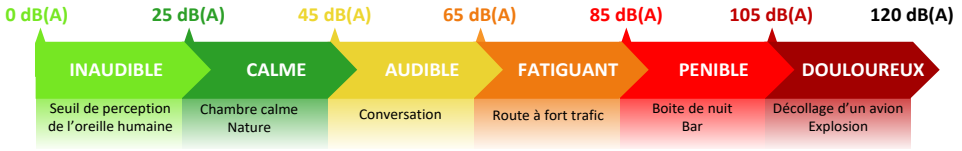
Le décibel est l'unité de mesure en acoustique, il est noté dB. C'est une échelle de mesure logarithmique. De ce fait, l'arithmétique n'est pas linéaire, un doublement de la source induit une augmentation de 3 dB pour une source linéaire.

L'oreille humaine a une sensibilité très élevée, puisque le rapport entre un son juste audible (2.10-5 Pascal), et un son douloureux (20 Pascal) est de l'ordre de 1 000 000.

Par ailleurs, l'oreille humaine n'est pas sensible de la même façon aux différentes fréquences. Il est donc nécessaire de créer une unité physiologique de mesure du bruit qui rend compte de cette sensibilité particulière : le décibel pondéré A ou dB(A).

Échelle des décibels

L'incidence du bruit sur les personnes est abordée en fonction de l'intensité perçue que l'on exprime en décibel (dB).



Pour se faire une idée de la gêne sonore, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) propose une analyse subjective d'une variation des niveaux de bruit.

Augmenter le niveau sonore de :	C'est multiplier l'énergie sonore par :	C'est faire varier l'impression sonore :
3 dB(A)	x2	Très légèrement : on fait difficilement la différence entre deux lieux où le niveau diffère de 3 dB(A).
5 dB(A)	x3	Nettement : on ressent une aggravation ou on constate une amélioration lorsque le bruit augmente ou diminue de 5 dB(A).
10 dB(A)	x10	De manière expérimentale, il a été montré que la sensation de doublement du niveau sonore est obtenue pour un accroissement de 10 dB(A)

Indicateurs de bruit

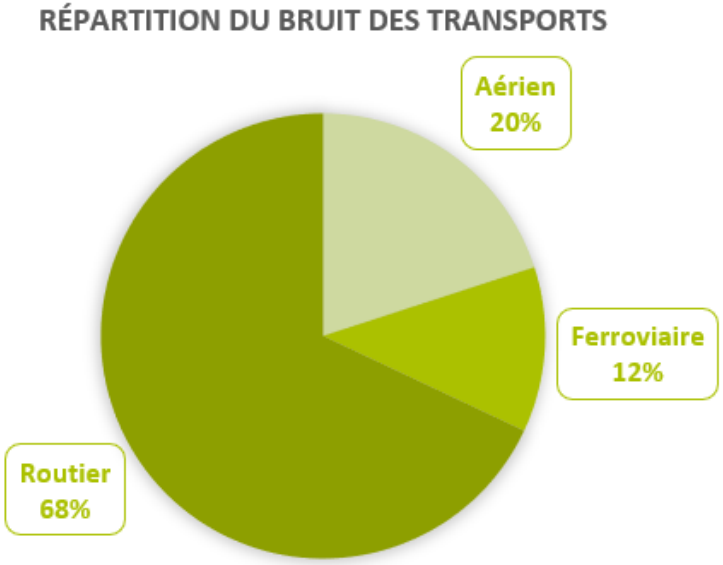
Les indicateurs retenus dans le cadre de la directive européenne sont les indicateurs Lden et Ln. Ce sont des indicateurs quantifiant le niveau sonore énergétique pondéré sur une période donnée, et correspondant à une dose de bruit reçue. Ils sont donc bien adaptés à la nuisance routière continue produite par la circulation sur les grands axes.

L'indicateur Lden est un indicateur global qui intègre les résultats d'exposition sur les trois périodes : jour (6h-18h), soirée (18h-22h) et nuit (22h-6h) en les pondérant au prorata de leur durée et en incluant une pénalité de 5 dB(A) pour la soirée et 10 dB(A) pour la nuit.

L'indicateur Ln caractérise la gêne nocturne (période 22h-6h).

Le bruit des transports

80 % du bruit dans l'environnement est lié au transport et c'est principalement le transport routier qui est la source principale de nuisance pour les citoyens.



En France, 7 millions de personnes, soit 12 % de la population, sont exposées à des niveaux de bruit extérieurs excédant le seuil de 65 dB(A) de jour et subissent ainsi une forte gêne. Environ les trois-quarts sont des riverains d'infrastructures de transports terrestres, routières notamment.

Le bruit de la route est considéré comme un bruit « collectif » du flux routier, conséquence du flux régulier de véhicules en circulation mais aussi comme un bruit « individuel » généré par le comportement du conducteur et le véhicule qui crée une gêne momentanée.

Les véhicules légers constituent la part principale des véhicules en circulation sur les routes.

L'émission sonore d'un véhicule est due :

- au bruit provenant du moteur et des équipements annexes du véhicule (boîte de vitesse, échappement, transmission, etc.) - appelé généralement « bruit moteur » - prépondérant en dessous de 50 km/h;
- au bruit de contact pneumatique-chaussée également appelé « bruit de roulement », prépondérant au-dessus de 50 km/h.

Ainsi, le véhicule, la chaussée de l'infrastructure et les bruits de roulement constituent les principales composantes du bruit routier.

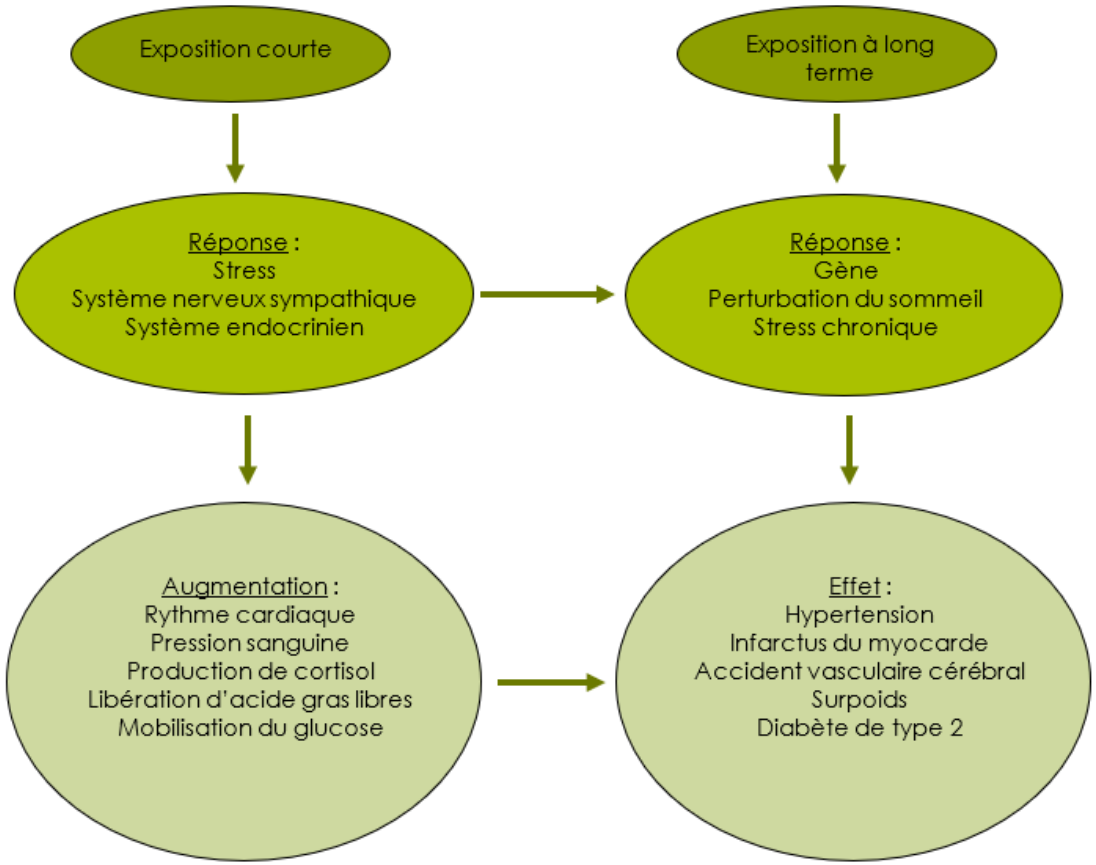
Par ailleurs, les bruits émis par le véhicule sont démultipliés en fonction des caractéristiques du flux routier (circulation fluide ou intense, embouteillage, travaux, etc.). Ces effets se font particulièrement sentir sur les sections à faible vitesse et notamment dans les rues du centre-ville.

10. Annexe 2 : Le bruit et la santé

Le bruit excessif est considéré par la population française comme une atteinte à la qualité de vie. Deux français sur trois se disent gênés par le bruit à domicile et précisent que cette gêne est imputable au bruit des transports.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affirme aujourd'hui que les effets sur la santé de l'exposition au bruit constituent un enjeu de santé publique important puisque ses effets sont non négligeables que ce soit d'un point de vue auditif (perte totale ou partielle) ou extra-auditif (stress, gêne, hypertension, trouble du sommeil, etc.).

Le schéma suivant présente les effets extra-auditifs sur la santé selon l'OMS.



11. Annexe 3 : Le coût social du bruit en France

Le bruit constitue une préoccupation majeure des Français dans leur vie quotidienne, que ce soit au sein de leur logement, dans leurs déplacements, au cours de leurs activités de loisirs ou encore sur leur lieu de travail. Selon OMS, le bruit représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe, derrière la pollution atmosphérique : de l'ordre de 20% de la population européenne (soit plus de 100 millions de personnes) est exposée de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé humaine.

En 2021, l'ADEME, en coopération avec le Conseil National du Bruit a réalisé une évaluation du coût social du bruit en France.

Dans cette étude, le coût social est attribué à trois familles de sources de bruit : le transport, le voisinage et le milieu du travail.

Pour chacune de ces familles, ont été distingués :

- les effets sanitaires induits par le bruit : gêne, perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète, trouble de la santé mentale, difficultés d'apprentissage, médication, hospitalisation, maladies et accidents professionnels.
- les effets non sanitaires induits par le bruit : pertes de productivité et dépréciation immobilière.

Le coût social du bruit en France est ainsi estimé à 147,1 milliards d'euros par an, sur la base des données et connaissances disponibles. 66,5% de ce coût social, soit 97,8 Md€/an, correspond au bruit des transports, principalement le bruit routier qui représente 54,8% du coût total, suivi du bruit ferroviaire (7,6%) et du bruit aérien (4,1%).

Le coût social lié au bruit de voisinage, pour lequel il existe très peu de données chiffrées, est évalué à 26,3 Md€/an (17,9% du coût total) ; il se décompose en bruit émis par les particuliers (12,1%), bruit des chantiers (3,6%) et bruit généré dans l'environnement par les activités professionnelles (2,2%).

Enfin, le coût social du bruit dans le milieu du travail, estimé à 21 Md€/an (14,2% du total), se répartit entre les milieux industriel et tertiaire, scolaire et hospitalier.

Une part importante des coûts sociaux du bruit peut être néanmoins évitée en exploitant les co-bénéfices avec d'autres enjeux écologiques, comme la réduction de la pollution atmosphérique.

Pour en savoir plus : Le coût social du bruit en France - Estimation du coût social du bruit en France et analyse de mesures d'évitement simultané du coût social du bruit et de la pollution de l'air. Rapport d'étude et synthèse :

https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/4815-cout-social-du-bruit-en-france.html